

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

EFS
Établissement français du sang

**Décision n° DS 2013-01 du 17 janvier 2013 portant délégation de signature
à l'Établissement français du sang**

NOR : AFSK1330022S

Le président de l'Établissement français du sang,

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles R. 1222-6 et R. 1222-8 ;

Vu, en application de l'article R. 1222-6 du code de la santé publique, la délibération n° 2000-03 du conseil d'administration en date du 7 juillet 2000 portant délégation de pouvoir au président de l'Établissement français du sang ;

Vu le décret du 15 octobre 2012 portant nomination du président de l'Établissement français du sang ;

Vu la décision n° N 2010-25 du président de l'Établissement français du sang en date du 15 octobre 2010 nommant M. Thierry SCHNEIDER directeur de l'Établissement français du sang Pays de la Loire,

Décide :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Thierry SCHNEIDER, directeur de l'EFS Pays de la Loire, à l'effet de signer, au nom du président de l'Établissement français du sang, tous les actes liés à l'acquisition d'une parcelle sur le site « HGRL », à Saint-Herblain (44800).

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel santé, protection sociale, solidarité*.

Fait en deux exemplaires originaux, le 17 janvier 2013.

Le président de l'Établissement français du sang,
F. TOUJAS